

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 9 septembre 2019 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Alain Joubert
Nathalie Lavoie
Claude Larocque
Barbara Beugger
Mathieu Beaudry

Est également présente :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale

Est absent :

Monsieur Ghyslain Phaneuf

Moment de réflexion

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Entente de services pour le contrôle animalier avec la Fondation Caramel;
- 10.2 Offres de services de contrôle animalier;
- 10.3 Désignation de la SPAD à titre d'organisme responsable de l'application du règlement G-100-01.

ADOPTÉE

307-09-2019

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 20 août 2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 20 août 2019.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

Le document suivant est déposé :

2.1 Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, dépôt des règlements d'urbanisme modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

3.1 Comptes à payer

308-09-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois d'août 2019 d'une somme de 104 954,88 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 95 312,08 \$.

ADOPTÉE

3.2 Acceptation de l'offre de services de l'entreprise LGP Stratégies immobilières pour l'étude de la fonction industrielle immobilière d'Upton

309-09-2019

CONSIDÉRANT L'offre de services numéro 2019-181-DE de l'entreprise LGP Stratégies immobilières datée du 26 août 2019 concernant la réalisation d'une étude de la fonction industrielle immobilière d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE les conclusions de l'étude tiendront compte à la fois de la capacité de payer de la Municipalité, du potentiel de subvention pour les études, l'acquisition de terrains et les coûts d'infrastructure et des partenariats possibles avec des tiers;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'étendront sur un total de quatorze (14) semaines;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de cette étude est de 18 500,00 \$ plus les taxes applicables et qu'une somme approximative de 1 000 \$ est prévue pour les frais de

déplacement, les frais d'hébergement sont inclus et les frais de subsistance seront inférieurs à 100,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE l'offre de services de l'entreprise LGP Stratégies immobilières pour l'étude de la fonction industrielle immobilière d'Upton soit acceptée;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée, pour et au nom de la Municipalité d'Upton, à signer tout document en lien avec ce mandat;

QUE les fonds soient puisés au budget courant.

ADOPTÉE

3.3 Autorisation de paiement à l'entreprise Prudent Mesures d'urgence et sécurité civile inc.

310-09-2019

CONSIDÉRANT LA résolution 120-04-2019 de ce conseil;

CONSIDÉRANT LES mandats accordés à la compagnie Prudent Mesures d'urgence et sécurité civile inc., soit un pour la révision du plan de sécurité civile de la municipalité et l'autre pour la solution numérique « Comalerte »;

CONSIDÉRANT QUE cette facture couvre une partie des deux mandats;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la facture de la compagnie Prudent Mesures d'urgence et sécurité civile inc. portant le numéro 11002 au montant de 6 557,02 \$, taxes incluses, soit autorisée et payée;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit affecté les volets 1 et 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec ainsi que soit utilisé le budget courant.

ADOPTÉE

311-09-2019

3.4 Autorisation de paiement à la firme Justin Viens Architecture pour des services professionnels pour l'agrandissement de la caserne

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 143-04-2019 octroyant le mandat à la firme Justin Viens Architecture pour la réalisation d'une étude préparatoire et des documents conceptuels;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 3036 d'un montant de 7 202,03 \$ taxes incluses couvrant l'étude préparatoire à 100%;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture numéro 3036 d'un montant de 7 202,03 \$, taxes incluses, à la firme Justin Viens Architecture;

QUE les fonds soient puisés au budget courant.

ADOPTÉE

312-09-2019

3.5 Abandon du projet d'accessibilité au 863 rue Lanoie

CONSIDÉRANT LE projet d'aménagement d'une rampe d'accès au 863, rue Lanoie dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité d'Emploi et Développement social Canada (EDSC);

CONSIDÉRANT LES travaux pour l'installation d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au 863 rue Lanoie n'étant plus nécessaire;

CONSIDÉRANT LES résolutions numéros 291-07-2018, 429-11-2018 et 380-10-2018 de ce conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le chèque numéro 2752-27315762-1 au montant de 22 690,00 \$ daté du 19 février 2019 du Gouvernement du Canada pour la subvention portant le numéro de projet 1590759 soit retourné à l'émetteur pour annulation.

ADOPTÉE

3.5.1 Annulation de la résolution 291-07-2018 intitulée «Projet d'aménagement d'une rampe d'accès au 863, rue Lanoie dans le cadre du fonds pour l'accessibilité

313-09-2019

CONSIDÉRANT L'abandon du projet d'aménagement d'une rampe d'accès au 863, rue Lanoie dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité d'Emploi et Développement social Canada (EDSC);

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la résolution 291-07-2018 intitulée « Projet d'aménagement d'une rampe d'accès au 863, rue Lanoie dans le cadre du fonds pour l'accessibilité » soit annulée.

ADOPTÉE

3.5.2 Annulation de la résolution 429-11-2018 intitulée « Modification à la résolution numéro 380-10-2018 intitulée « Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 – Dépôt d'une demande d'aide financière – Autorisation »

314-09-2019

CONSIDÉRANT l'abandon du projet d'aménagement d'une rampe d'accès au 863, rue Lanoie dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité d'Emploi et Développement social Canada (EDSC);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la résolution 429-11-2018 intitulée « Modification à la résolution numéro 380-10-2018 intitulée Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 – Dépôt d'une demande d'aide financière – Autorisation » soit annulée.

ADOPTÉE

3.5.3 Annulation de la résolution 380-10-2018 intitulée « Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 – Dépôt d'une demande d'aide financière – Autorisation »

315-09-2019

CONSIDÉRANT L'abandon du projet d'aménagement d'une rampe d'accès au 863, rue Lanoie dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité d'Emploi et Développement social Canada (EDSC);

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la résolution 380-10-2018 intitulée « Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 – Dépôt d'une demande d'aide financière – Autorisation » soit annulée.

ADOPTÉE

3.6 Autorisation de paiement du Groupe Akifer pour le projet de puits numéro 5

316-09-2019

CONSIDÉRANT LA résolution 92-03-2018 de ce conseil mandatant la firme Groupe Akifer inc. pour des services professionnels en hydrogéologie et en ingénierie avec surveillance des travaux de construction du puits numéro 5;

CONSIDÉRANT QUE la facture numéro 29398 est finale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture de la firme Groupe Akifer inc. portant le numéro 29398 au montant de 998,56 \$ taxes incluses;

QUE pour pourvoir à ce paiement soit affectée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

- 3.7 Entérinement de la directive de changement de l'entreprise Groupe Michel Leclerc dans le cadre du branchement du puits numéro 5
-

317-09-2019

CONSIDÉRANT LA résolution 152-04-2019 accordant le mandat à l'entreprise Groupe Michel Leclerc;

CONSIDÉRANT LE décompte final d'un montant de 81 731,26 \$, taxes incluses, qui comprend les avenants 1,0 et 2,0;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit entériné le décompte progressif final numéro 1 par l'entreprise Groupe Michel Leclerc au montant de 81 731,26 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir à ce paiement, soit affectée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

QUE soit abrogée toute disposition inconciliable d'une résolution antérieure.

ADOPTÉE

- 3.8 Autorisation de signature de l'avenant numéro 2,0 de l'entreprise Groupe Michel Leclerc
-

318-09-2019

CONSIDÉRANT l'avenant numéro 2,0 concernant le point de purge pour l'eau du puits P-5 ajouté au mandat de l'entreprise Groupe Michel Leclerc au montant de 3 788,21 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cet avenant.

ADOPTÉE

319-09-2019

3.9 Autorisation de paiement pour la réparation de la toiture de la caserne par le Groupe de Maintenance Couture inc.

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 000,00 \$ avait déjà été attribué au budget du Service des travaux publics pour la réparation de la toiture de la caserne;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 601253 de la firme le Groupe de Maintenance Couture inc. au montant de 5 244,40 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture numéro 601253 de la firme Groupe de Maintenance Couture inc. au montant de 5 244,40 \$, taxes incluses;

QUE les fonds soient puisés au budget courant.

ADOPTÉE

320-09-2019

3.10 Autorisations de paiements pour le support technique et la préparation d'une entente industrielle avec Les Fermes Burnbrae Limitée

CONSIDÉRANT LES résolutions 078-03-219, 106-04-2019 et 276-07-2019 de ce conseil relatives aux services professionnels de la firme Asisto inc. pour la préparation d'une entente industrielle avec Les Fermes Burnbrae Limitée;

CONSIDÉRANT LES factures numéros 2070 d'un montant de 12 726,30 \$, taxes incluses et 2102 d'un montant de 7 868,60 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture numéro 2070 au montant de 12 726,30 \$ taxes incluses;

QUE soit reporté à une session ultérieure, le paiement de la facture numéro 2102 au montant de 7 868,60 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

321-09-2019

- 3.11 Autorisation de paiement de facture Les Services exp inc. facture #510552 Réfection de ponceaux et travaux de voirie sur diverses routes
-

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 099-03-2019 de ce conseil relative à l'approbation des avenants 1 et 2 de la firme Les Services exp inc. pour le projet de réfection de ponceaux et de voirie;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 510552 de la firme Les Services exp inc. datée du 30 août 2019 au montant de 1 230,60 \$, plus les taxes applicables, couvrant les travaux mentionnés à l'avenant numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture numéro 510552 de la firme Les Services exp inc. au montant de 1 230,60 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds soient puisés au budget courant.

ADOPTÉE

- 3.12 Autorisation de paiement des factures de la firme Les Services exp qui ont été reportées
-

Reporté à une séance ultérieure.

- 3.13 Autorisation de paiement de la facture # 64007 de l'entreprise Les TéléSystèmes du Québec
-

322-09-2019

CONSIDÉRANT LE mandat attribué à l'entreprise Les TéléSystèmes du Québec pour la fourniture de répéteurs VHF;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation de répéteurs VHF est réalisé dans le cadre du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisée le paiement à les TéléSystèmes du Québec de la facture numéro 64007 pour un montant de 6 159,23 \$, incluant les taxes;

QUE pour pourvoir à ce paiement soit affecté le volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec, ainsi que soit utilisé le budget courant.

ADOPTÉE

4. Administration

4.1 Campagne provinciale villes et municipalités contre l'ambrosia et le radon – Association pulmonaire du Québec

Le Conseil municipal en prend bonne note.

4.2 Démission de monsieur Luc Brouillard, chargé de projets à la bibliothèque

323-09-2019

CONSIDÉRANT LE courriel de démission de monsieur Luc Brouillard daté du 3 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner la démission de monsieur Luc Brouillard, chargé de projets à la bibliothèque.

ADOPTÉE

4.3 Service de soutien Inlibro pour l'intégration de madame Maryse Jeannotte dans ses nouvelles fonctions à la bibliothèque

324-09-2019

CONSIDÉRANT LA démission de monsieur Luc Brouillard, chargé de projets à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE madame Maryse Jeannotte remplacera monsieur Brouillard à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE madame Jeannotte devra être accompagnée pendant la transition de poste;

CONSIDÉRANT L'offre de services de l'entreprise Inlibro pour un service de soutien au taux de 75,00 \$ de l'heure plus 200,00 \$ par jour pour des frais de déplacement et de repas;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée l'offre de services de Inlibro;

QUE soit autorisé un budget approximatif de 3 200,00 \$ pour terminer la restructuration de la bibliothèque.

ADOPTÉE

Monsieur Alain Joubert se retire de la table des délibérations.

- 4.4 Adoption de la résolution mandatant le Ministre des Finances à recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour la Municipalité d'Upton
-

325-09-2019

CONSIDÉRANT QUE conformément à *l'article 1065 du Code municipal du Québec*, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT QUE *l'article 1066 du Code municipal du Québec* qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que conformément à *l'article 1066 du Code municipal du Québec*, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal du Québec*, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

326-09-2019

4.5 Acquisition de deux (2) ordinateurs, articles informatiques et frais d'installation

CONSIDÉRANT QUE deux (2) ordinateurs et accessoires sont nécessaires pour le Service du greffe et de la comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE les équipements utilisés présentement sont en fin de vie et dysfonctionnels;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour l'achat d'équipements, d'accessoires et frais de service totaliseraient environ 2 706,47 \$, incluant taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé l'acquisition de deux (2) ordinateurs ainsi que tous les frais inhérents;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à signer pour, et au nom de la Municipalité tout document en lien avec cet achat.

ADOPTÉE

4.6 Entente de services de contrôle animalier avec la Fondation Caramel

Ce point a été retiré de la séance.

Monsieur Alain Joubert reprend place à la table des délibérations.

4.7 Avis de motion et présentation du projet de « Règlement numéro 2019-318 relatif à l'assujettissement aux districts électoraux conformément à la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités »

Le conseiller Alain Joubert donne avis de motion que sera présenté pour adoption le projet de règlement ayant pour but d'assujettir la Municipalité d'Upton à la division de son territoire en districts électoraux en vue de la prochaine élection générale municipale. Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption à une prochaine séance du conseil, une copie dudit règlement a été remise aux membres du Conseil municipal.

Également, le projet de règlement est présenté séance tenante, une copie étant à la disposition du public dans la salle.

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'août 2019 et les prévisions des dépenses du mois de septembre 2019

327-09-2019

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'août 2019 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de septembre 2019 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de septembre 2019, un budget de 700,00 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie;

ADOPTÉE

6. Transport et voirie

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de septembre 2019

328-09-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de septembre 2019, un budget de 30 838 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

7. **Hygiène du milieu**

7.1 Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets 2019

329-09-2019

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2019 de « La Semaine québécoise de réduction des déchets » se déroulera cette année du 19 au 27 octobre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Upton juge opportun de *profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;*

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le conseil de la *Municipalité d'Upton* proclame la semaine du 19 au 27 octobre 2019 « La Semaine québécoise de réduction des déchets »;

QUE le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

ADOPTÉE

7.2 Demande d'autorisation pour l'achat de bouteilles d'eau réutilisables dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets 2019

Reporté à une séance ultérieure.

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport d'activités du mois d'août 2019 du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Le rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour les mois de juillet et août 2019 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.2 Acceptation de la soumission de l'entreprise Les Installations Électriques Daniel Laporte inc. pour l'achat et l'installation de deux (2) bornes de recharge pour voitures électriques

Reporté à une séance ultérieure.

8.3 Autorisation de délégation de pouvoir à madame Maryse Jeannotte afin d'effectuer des transactions bancaires dans le compte de la bibliothèque

330-09-2019

CONSIDÉRANT LE départ de madame Francine Savoie, responsable de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT LA nomination de madame Maryse Jeannotte à ce poste;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de permettre à madame Maryse Jeannotte d'effectuer des transactions dans le compte bancaire Desjardins de la bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que madame Maryse Jeannotte soit autorisée à effectuer des transactions bancaires dans le compte Desjardins de la bibliothèque.

ADOPTÉE

331-09-2019

8.4 Autorisation d'installer une boîte Croque-Livres sous l'abri du Chalet des loisirs

CONSIDÉRANT L'offre de l'école de la Croisée d'installer une boîte Croque-Livres déjà bien rempli de livres sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement le plus adaptée pour l'installation de la boîte Croque-Livres se trouve sur le terrain avant du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QU'aucun frais n'est rattaché à ce projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la boîte Croque-Livres proposé par l'école de la Croisée soit installée en cour avant du bureau municipal;

QUE ce conseil tient à souligner cette initiative des jeunes de 5^e année du primaire et qu'à cet effet soit publié un article dans le bulletin municipal.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du Service d'inspection pour le mois d'août 2019

Le rapport du Service d'inspection pour le mois d'août 2019 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

10. Varia

10.1 Entente de services pour le contrôle animalier avec la Fondation Caramel

332-09-2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2125 du *Code civil du Québec* le client peut, unilatéralement, résilier le contrat, quoique la réalisation de l'ouvrage ou la prestation du service ait déjà été entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Caramel a déjà reçu les revenus pour ses services qui seront dispensés au cours de l'exercice financier 2019, et qu'ils couvrent tous les travaux accomplis pour la Municipalité d'Upton à ce jour ainsi que tout autre frais à encourir ou pouvant être encouru par elle ou son personnel pour produire tous les documents et renseignements requis au transfert des services de contrôle animalier de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin à l'entente de services de contrôle animalier avec la Fondation Caramel dans le meilleur délai;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit décrétée la cessation de l'entente de services avec la Fondation Caramel, et ce, dans les 48 heures de la signification d'un avis écrit à la place d'affaires de l'organisation;

QUE la Fondation caramel soit enjoint de remettre immédiatement tous les rapports, registres, avis, dossiers et tout autre document en lien avec les actes dispensés sur le territoire d'Upton lesquels sont la propriété de la Municipalité;

QUE la présente résolution abroge toute entente antérieure, qu'elle soit verbale ou écrite ainsi que toute résolution incompatible ou divergente avec la présente résolution.

ADOPTÉE

333-09-2019

10.2 Offres de services de contrôle animalier

CONSIDÉRANT LA résolution 332-09-2019 de ce conseil mettant fin à l'entente de services de contrôle animalier de la Fondation Caramel;

CONSIDÉRANT L'offre de services de la SPA des cantons au coût de 4,60 \$/par habitant pour un service complet et la vente des médailles à la responsabilité de la Municipalité, les revenus étant également à son bénéfice;

CONSIDÉRANT l'offre de la SPA de Drummond (SPAD) pour un service complet incluant la vente des médailles, les revenus étant au bénéfice de la SPAD pour un coût de 2,35 \$/par habitant, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE la SPAD offre à la Municipalité de desservir immédiatement son territoire jusqu'à la fin de l'année pour une somme de 3,60 \$/par habitant (2,35 \$ plus 1,25 \$ pour l'absence de produits de la vente des médailles), le tout au prorata du nombre de mois à desservir;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton mandate la SPA de Drummond à offrir le service de contrôle animalier sur son territoire aussitôt que l'entente aura pu être signée à cette effet;

QUE le coût pour 2019 soit de 3,60\$ personne au prorata du nombre de mois restant et le coût pour 2020 sera de 2,35\$/habitant applicable au budget courant;

QUE le maire, monsieur Guy Lapointe et la directrice générale, madame Cynthia Bossé soient mandatés à signer toute entente et tout document pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

10.3 Désignation de la SPAD à titre d'organisme responsable de l'application du règlement G-100-01

334-09-2019

CONSIDÉRANT LES résolutions numéros 332-09-2019 et 333-09-2019 de ce conseil mettant fin à l'entente de services de contrôle animalier de la Fondation Caramel et attribuant le mandat à la SPA de Drummond (SPAD);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner la SPAD à titre d'organisme responsable de l'application du chapitre 11 relatif aux animaux du règlement G-100-01 intitulé « Règlement général de la Municipalité »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité d'Upton désigne et délègue à la SPA de Drummond ainsi qu'à tous ses employés qu'elle nommera aux fins de la représenter, la responsabilité de l'application du règlement G-100-01 intitulé « Règlement général de la Municipalité »;

QUE la présente résolution entre en vigueur immédiatement.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

335-09-2019

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'août 2019.

ADOPTÉE

336-09-2019

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 21h09.

ADOPTÉE

Guy Lapointe
Maire

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.